



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2016

L'an deux mil seize, le huit septembre, à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres composant le Conseil Municipal de BONDOUFLE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 02 septembre 2016, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean HARTZ, Maire.

Etaient présents :

M. Jean HARTZ, Mme. Chantal BELMON, M. Jacques LEGRAND, Mmes. Marie-Yvonne GUIGNERET, Monique ROCHETTE, M. Luc MARCILLE, Mme. Pascale TESTIER, Mrs. Jean-Marie VALENTIN, Robert AGULHON, Mmes. Claudette BERNARDET, Michelle SIMMET, Mrs. Olivier BOURASSIN, Thierry GAREAU (Ne prend pas part au vote sur la délibération n° 2016/072), Serge BERTAINA DUBOIS, Mmes. Sylvie BOIDE, Céline MALICHARD (arrivée au point n° 9 de l'ordre du jour), M. Vivien LEROY, Mmes. Sabine NAGEL, Roseline BELLANGER, M. Christian BAC.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Paul ROUXEL donne pouvoir à M. Luc MARCILLE
Mme. Françoise DODIER donne pouvoir à M. Jean HARTZ
Mme. Laurence BELHAMICI donne pouvoir à Mme. Marie-Yvonne GUIGNERET
Mme. Lysiane ANTIGNY donne pouvoir à Mme. Claudette BERNARDET
Mme. Céline MALICHARD donne pouvoir à Mme. Chantal BELMON (jusqu'au point n° 8 de l'ordre du jour)
Mme. Laetitia ROMANA donne pouvoir à Mme. Pascale TESTIER
Mme. Catherine HIVERT donne pouvoir à Mme. Sabine NAGEL

Absents :

M. Arnaud BARROUX, Mme. Nicole MARCILLE

M. Olivier BOURASSIN est élu secrétaire.

Date de convocation : 02/09/2016

Date d'affichage : 02/09/2016

Démission d'un Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur WALLON Patrick de ses fonctions de Conseiller Municipal de la ville de Bondoufle par courrier du 30 août 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du code général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception de celle-ci par le Maire.



Approbation du Compte Rendu de la séance du 23 juin 2016

Le compte rendu est approuvé à l'UNANIMITE.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire, conformément à sa délibération du 05 avril 2014 lui donnant délégation en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✓ Décision n° 2016/040 : Annule la décision n° 2016/027 – Marché de travaux de construction du Centre Technique Municipal à Bondoufle – société SAS ICK Bâtiment - lot n° 13 : PEINTURE – SOLS COLLES
- ✓ Décision n° 2016/041 : Renouvellement du contrat de location longue durée d'un véhicule pour la commune de Bondoufle avec la société Public Location Longue Durée
- ✓ Décision n° 2016/042 : Annule et remplace la décision n° 2016/006 – Marché relatif à la mission d'assistance technique et de conseil dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Bondoufle – société CITADIA
- ✓ Décision n° 2016/043 : Contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- ✓ Décision n° 2016/044 : Marché de travaux d'aménagement du square des Pins à Bondoufle avec la société TERE SAS
- ✓ Décision n° 2016/045 : Marché de fourniture et acheminement d'énergie électrique pour certains bâtiments communaux de la ville de Bondoufle – société Total Energie Gaz
- ✓ Décision n° 2016/046 : Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'isolation, la réhabilitation des façades et l'extension du groupe scolaire Jean Mermoz à Bondoufle – société REPISOL
- ✓ Décision n° 2016/047 : Avenant au contrat d'assistance du logiciel « Concerto Opus » pour des licences supplémentaires
- ✓ Décision n° 2016/048 : Contrat de maintenance avec la société Arpège pour assurer le service « Concerto Opus »
- ✓ Décision n° 2016/049 : Contrat licence d'utilisation du progiciel « Concerto Opus »

- ✓ Décision n° 2016/050 : Contrat de service avec la société Arpège pour assurer le service « Espace Famille »
- ✓ Décision n° 2016/051 : Contrat de service avec la société Arpège pour assurer le service « Arpège Diffusion »
- ✓ Décision n° 2016/052 : Convention d'abonnement à la mise à jour d'un service « Oracle »
- ✓ Décision n° 2016/053 : Contrat de maintenance avec la société Arpège pour assurer les services « Mélodie V5, Adagio V5, Image V5, Ibemol »
- ✓ Décision n° 2016/054 : Contrat licence d'utilisation du progiciel « Mélodie V5 »
- ✓ Décision n° 2016/055 : Contrat de service SAAS avec la société Cegid Public pour une migration du logiciel Carrus
- ✓ Décision n° 2016/056 : Marché de nettoyage des bâtiments communaux avec la société Samsic I – Lot n° 1 : Groupes Scolaires – Années 2016 à 2019
- ✓ Décision n° 2016/057 : Marché de nettoyage des bâtiments communaux avec la société Europe Service Propreté – Lot n° 2 : Autres bâtiments communaux – Années 2016 à 2019
- ✓ Décision n° 2016/058 : Marché de nettoyage des bâtiments communaux avec la société Saturne Services – Lot n° 3 : Vitrierie – Années 2016 à 2019
- ✓ Décision n° 2016/059 : Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'isolation, la réhabilitation des façades et l'extension du groupe scolaire Jean Mermoz à Bondoufle – société E.D.B.I



Admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables

Délibération n° 2016/068

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande du Comptable public de la Trésorerie d'Evry Municipale, d'admission en non-valeur de titres qu'il n'a pu recouvrer malgré les poursuites engagées

VU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par : 22 Voix POUR
4 ABSTENTIONS (S.NAGEL, R.BELLANGER, C.BAC, C. HIVERT)

DECIDE l'admission en non-valeur des créances figurant dans l'état des Taxes et Produits irrécouvrables afférent aux exercices 2012 à 2015, présenté par la Trésorerie d'Evry Municipale, pour un montant total de 12 981.95 €

DIT que cette admission en non-valeur fera l'objet d'un mandat à l'article 673 (*titres annulés sur exercices antérieurs*) du Budget Communal 2016.



Tarifs des spectacles

Délibération n° 2016/069

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les propositions de tarifs des spectacles à compter du 1^{er} janvier 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par : 22 Voix POUR
4 ABSTENTIONS (S.NAGEL, R.BELLANGER, C.BAC, C. HIVERT)

FIXE ainsi que dessous les tarifs des spectacles à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	TARIFS ADULTES	TARIFS REDUITS Enfants de moins de 12 ans
Tarifs A	4.50 €	3.50 €
Tarifs B	9.00 €	5.50 €

Les tarifs A concernent les spectacles à destination des enfants.

Les tarifs B concernent les pièces de théâtre, concerts, et autres spectacles sauf la tête d'affiche.

	TARIF plus de 12 ans	TARIF moins de 12 ans
Séance cinéma en intérieur	1 €	Gratuit



Avenant à la convention de mise à disposition d'abris voyageurs avec le Conseil Départemental

Délibération n° 2016/070

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2002/012 du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2002 approuvant la convention avec le Conseil Départemental pour l'implantation d'abribus,

VU la délibération du Conseil Départemental N°2016-DEPL-004 en date du 28 janvier 2016,

VU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par : 22 Voix POUR
4 ABSTENTIONS (S.NAGEL, R.BELLANGER, C.BAC, C. HIVERT)

ACCEPTE que le Conseil Départemental procède à la dépose d'un abri de type Domus à l'adresse suivante : rue de la forge abri n°256.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.



Règlement d'utilisation des salles municipales à compter de Septembre 2016

Délibération n° 2016/071

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement d'utilisation des salles municipales.

VU le règlement d'utilisation des salles municipales soumis à son examen,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par : 22 Voix POUR
4 ABSTENTIONS (S.NAGEL, R.BELLANGER, C.BAC, C. HIVERT)

APPROUVE le présent règlement d'utilisation des salles municipales,

DIT que le présent règlement d'utilisation des salles municipales prendra effet à compter de septembre 2016.



Attribution d'une subvention à l'association Bondoufle Amical Club pour la section Athlétisme

Délibération n° 2016/072

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la participation financière demandée par le Conseil Départemental pour l'utilisation de la piste d'athlétisme a la section d'athlétisme de l'association Bondoufle Amical Club dont le siège social est situé 1 rue de la Poste 91070 BONDOUFLE,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Par : 21 Voix POUR
4 ABSTENTIONS** (S.NAGEL, R.BELLANGER, C.BAC, C. HIVERT)

APRES AVOIR CONSTATE que les conseillers municipaux membres d'une association ne prennent pas part au vote pour ladite association.

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 2 100, 00 euros (deux mille cent *euros*) à l'association Bondoufle Amical Club, pour la section Athlétisme, dont le siège social est situé 1 rue de la Poste 91070 BONDOUFLE.

IMPUTE la dépense à l'article 6574 du Budget communal.



Mise en vente de places pour le spectacle de Didier GUSTIN par la billetterie Francebillet

Délibération n° 2016/073

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le nombre de places restant à la vente pour le spectacle de Didier GUSTIN du 1^{er} octobre 2016

CONSIDERANT que la billetterie Francebillet prend une commission sur les places vendues.

VU le rapport de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par : **22 Voix POUR**
 4 ABSTENTIONS (S.NAGEL, R.BELLANGER, C.BAC, C. HIVERT)

AUTORISE la mise en vente de 330 places pour le spectacle de Didier GUSTIN du 1^{er} octobre 2016 par la billetterie Francebillet

FIXE le tarif pour la vente au public par la billetterie à 20 euros pour les 10 premiers rangs et à 15 euros pour les rangs suivants.

DIT que la billetterie Francebillet percevra sur chaque billet vendu par son réseau, une commission de vente de 2 euros qui sera déduite du prix de vente au public.

FIXE la recette à 18 euros net pour les 10 premiers rangs et à 13 euros net pour les rangs suivants pour la commune.

DIT que ces recettes seront versées auprès du comptable public.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Fait à Bondoufle, le 14 septembre 2016

Le Maire,

Jean HARTZ
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite